



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 87312

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la question de la diffusion de l'excellence data et numérique au sein du tissu économique français. L'Institut Montaigne propose, dans un rapport d'avril 2015, de « s'appuyer sur les filières, les pôles de compétitivité et les fédérations professionnelles, et mettre en œuvre des plateformes informatiques d'innovation communes pour les TPE et les PME ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

Le rapport de l'institut Montaigne intitulé « Big Data et objets connectés » publié en avril 2015 analysait les opportunités de la numérisation croissante des activités économiques. L'internet des objets, maillage dense de dispositifs connectés échangeant des quantités massives de données, offre de nouvelles solutions pour optimiser des procédés industriels et définir des offres de services innovantes. Le Gouvernement s'est attaché à accompagner cette mutation profonde dans le cadre des actions de la Nouvelle France industrielle relatives aux « Objets connectés » et au « Big Data ». Trois axes structurent la stratégie nationale ainsi définie en termes de Big Data. Le premier vise à développer l'écosystème français : promotion de filières de formation en sciences des données, accès des entreprises (notamment start-ups) aux données et infrastructures (par exemple via l'appel à projets « Challenges Big Data »), soutien à l'accélération des start-ups (notamment via le concours mondial d'innovation). Le deuxième axe est le lancement d'initiatives pilotes, avec des projets sectoriels dans le secteur privé (comme par exemple l'assurance, l'énergie, etc.) et dans le secteur public (santé, emploi). Enfin, le dernier axe concerne le cadre réglementaire et législatif, qui doit rester adapté aux changements apportés par ces nouvelles technologies tout en restant le garant des libertés individuelles. Au cœur de ces mutations technologiques, un rôle croissant est alloué aux plateformes d'innovation communes. Le Gouvernement soutient plusieurs initiatives de plateformes dans différents secteurs clés, notamment : la plateforme S3P qui vise à livrer un environnement complet de développement logiciel sécurisé pour les objets connectés, la plateforme TeraLab qui permet à des petites et moyennes entreprises (PME) d'expérimenter des solutions proposées par différents fournisseurs de technologies dans le domaine du Big Data, la plateforme SIMSEO qui a pour vocation de diffuser l'usage de la simulation et de la modélisation haute performance auprès des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou encore l'initiative Factory Lab pilotée par un consortium mixte d'acteurs privés et publics qui portent un projet de plateforme facilitant l'intégration et le test des technologies de l'industrie du futur développées par des PME en réponse à des besoins exprimés par des donneurs d'ordre. L'accès à de telles plateformes n'en demeure pas moins difficile pour un certain nombre d'entreprises notamment PME et très petites entreprises en raison du niveau d'expertise et d'investissement demandé. Le rapport Montaigne évaluait ainsi que « seules 17 % des entreprises françaises [avaient] entamé une démarche d'exploitation du Big Data » et que « deux tiers d'entre elles n'y [voyaient] pas encore un levier de croissance, car le concept [demeurait] encore trop vague pour les sociétés interrogées ». La sensibilisation aux enjeux et la possibilité d'expérimenter les technologies apparaissent donc comme les premiers facteurs déclencheurs d'une démarche de transition numérique. C'est la mission que le Gouvernement s'est fixé en lançant le programme Industrie du futur. En

bénéficiant de l'appui méthodologique de l'Alliance pour l'Industrie du futur, et en coordination avec les acteurs de l'innovation implantés dans les territoires (pôles de compétitivité, chambres de commerce, centres de recherche, fédérations professionnelles, sociétés de transfert de technologie), une grande action de diagnostic auprès des PME a été engagée par les conseils régionaux afin de les aider à évaluer les leviers de croissance apportés par ces nouvelles technologies. A ce jour, près de 15 000 PME et petites et moyennes industries ont été sensibilisées et, à fin 2016, 3 400 sont déjà formellement engagées dans un processus de diagnostic ou d'investissement, destiné à accélérer leur transformation et leur modernisation. Au-delà, il s'agit de construire sur tout le territoire un réseau maillé de référents permettant de conseiller les entreprises dans leur démarche et de les aiguiller vers les opérateurs de recherche et les opérateurs financiers capables de bâtir à leurs côtés les solutions adaptées à leurs besoins. En parallèle, dans l'objectif de créer un effet d'entraînement et d'émulation, un label « Vitrine de l'industrie du futur » distingue les projets industriels exemplaires en matière de transition numérique : à ce jour, 20 entreprises dont 6 PME et ETI dans 7 régions françaises ont ainsi été récompensées, constituant un vecteur de dissémination certain. Ces travaux seront menés en lien avec la refonte du programme transition numérique, à la suite de la remise du rapport du conseil national du numérique, le 8 mars 2017.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87312

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Industrie, numérique et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6272

Réponse publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3581